

DOKUMENTATION · ANALYSE · DIFFUSION

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Thema Landesverteidigung Schlagworte Keine Einschränkung Atteure Schweizerischer Arbeitgeberverband (SAV) Swiss Family Busines	Suchabfrage	20.04.2024
Prozesstypen Keine Einschränkung Datum 01.01.1990 – 01.01.2020	Schlagworte Akteure Prozesstypen	Keine Einschränkung Schweizerischer Arbeitgeberverband (SAV), Swiss Family Business Keine Einschränkung

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse Institut für Politikwissenschaft Universität Bern Fabrikstrasse 8 CH-3012 Bern www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Barras, François Burgos, Elie Porcellana, Diane

Bevorzugte Zitierweise

Barras, François; Burgos, Elie; Porcellana, Diane 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Landesverteidigung, Schweizerischer Arbeitgeberverband (SAV), Swiss Family Business, 2000 – 2019.* Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 20.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Landesverteidigung	1
Militäreinsätze	1
Militärorganisation	1
Zivildienst und Dienstverweigerung	1

Abkürzungsverzeichnis

Eidgenössische Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport VBS

AUNS Aktion für eine unabhängige und neutrale Schweiz RK MZF Regierungskonferenz Militär, Zivilschutz und Feuerwehr

WBF Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung

SGV Schweizerischer Gewerbeverband

ZDG Bundesgesetz über den zivilen Ersatzdienst (Zivildienstgesetz)

SOG Schweizerische Offiziersgesellschaft

DDPS Département fédéral de la défense, de la protection de la population et

des sports

ASIN Action pour une Suisse Indépendante et Neutre

CG MPS Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection

civile et des sapeurs-pompiers

DEFR Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche

USAM Union suisse des arts et métiers LSC Loi fédérale sur le service civil SSO Société Suisse des Officiers

Allgemeine Chronik

Landesverteidigung

Militäreinsätze

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE DATUM: 28.04.2000 FRANÇOIS BARRAS Dans un congrès à Zurich, le divisionnaire Hans-Ulrich Solenthaler a tiré un bilan mitigé des modes d'engagement de l'armée. Il a principalement déploré la nature civile des engagements militaires, comme les missions d'encadrements de réfugiés ou la surveillance de bâtiments internationaux, tâches dévolues selon lui à la police. Pareillement, dans une interview, le directeur de l'Union patronale suisse Peter Hasler s'est élevé contre l'ingérence du militaire dans des opérations comme le déblayage des forêts, l'organisation de manifestation sportives ou la garde des ambassades. Doublement handicapant selon lui, cet état de fait retire des mandats aux entreprises privées tout en privant une partie de l'économie suisse de son personnel. 1

Militärorganisation

En août, le Conseil fédéral a mis en consultation une révision de la législation militaire. Celle-ci prévoyait d'obliger les soldats de milice à accomplir des cours de répétition de six semaines à l'étranger (pour les membres des troupes de blindés, de l'artillerie, des troupes d'aviation et de défense aérienne), la forte densité de constructions en Suisse ne permettant plus de faire de grandes manœuvres, mais également à participer à des opérations de maintien de la paix à l'étranger. L'avant-projet présenté par le conseiller fédéral Samuel Schmid, chef du DDPS, a été relativement mal reçu. En effet, tous les partis gouvernementaux, de même que la Société suisse des officiers et l'Union patronale suisse, se sont déclarés opposés à ce projet. Le PDC a rejeté cette révision en argumentant que le plan de refonte de l'armée 2008-2011 devait d'abord être défini et adopté, et a ajouté que de tels cours de répétition devaient rester une exception. D'abord favorables au projet, les radicaux ont cependant exprimé par la suite leurs réticences face à une absence de six semaines, qui serait trop lourde pour les employeurs. Les socialistes, favorables à la participation de militaires suisses à des opérations de maintien de la paix à l'étranger, se sont opposés de leur côté au fait que le DDPS veuille sortir de la Suisse pour entreprendre de « grandes manœuvres ». L'UDC s'est quant à elle élevée contre ce projet, fustigeant l'ensemble de la démarche. L'ASIN, farouche opposante à cette révision, a déclaré qu'elle examinerait l'opportunité de lancer le référendum, si celle-ci était adoptée. 2

Zivildienst und Dienstverweigerung

Le DEFR a récolté 205 avis lors de la procédure de consultation du projet de modification de la loi sur le service civil (LSC). Hormis les cantons de Vaud et de Bâle-Ville, qui ne se sont pas exprimés, l'ensemble des cantons s'accordaient pour réviser le droit du service civil. L'UDC, l'UDF, le PLR, le PDC, la CG MPS, la Conférence nationale des Associations militaires faîtières, l'USAM et la SSO estimaient nécessaire d'agir. Les partis précités et la plupart des cantons soutenaient les sept mesures présentées dans le projet – un minimum de 150 jours de service civil à accomplir, un délai d'attente d'un an entre le dépôt de la demande et l'admission pour les militaires incorporés, un facteur d'1.5 pour les officiers et sous-officiers, interdiction des affectations nécessitant des études de médecine humaine, dentaire ou vétérinaire, pas d'admission de militaires n'ayant plus de jours de service à accomplir, l'obligation d'accomplir une période d'affectation par année dès l'entrée en force de l'admission, l'obligation pour les requérants ayant déposé leur demande pendant l'école de recrue de terminer leur affectation longue au plus tard pendant l'année civile qui suit l'entrée en force de la décision d'admission. Selon eux, il faudrait aller encore plus loin.

La gauche de l'échiquier politique, le PEV, le Parti Bourgeois-Démocratique, trois cantons (GR, ZG, NW), plusieurs associations et la majorité des établissements d'affectation ont rejeté le projet. Selon ces acteurs, excepté les cantons, il ne serait pas nécessaire d'intervenir. D'après leurs arguments, la révision de la loi contredirait le droit international et la Constitution fédérale (violation du principe d'égalité, de l'interdiction de l'arbitraire et de proportionnalité), les effectifs de l'armée ne seraient pas menacés, les cantons et les communes supporteraient davantage de charges en cas de diminution du nombre de civilistes, etc.

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 02.12.2006 ELIE BURGOS

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 20.02.2019 DIANE PORCELLANA

Dans son message, le Conseil fédéral a ajouté une huitième mesure, demandée par une partie des acteurs consultés, à savoir l'interdiction des affectations à l'étranger. En raison des résultats contrastés, il n'a pas souhaité durcir davantage les conditions d'accès au service civil. Face à la critique d'un manque de vue d'ensemble du système de l'obligation de service, il a rappelé l'existence du rapport «Avenir de l'obligation de servir» et que la révision de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile serait transmise au Parlement. Il a ordonné une analyse relative au renouvellement des effectifs de l'armée et de la protection civile. Selon les conclusions, il pourrait proposer d'autres modifications du système de l'obligation de servir. La mise en œuvre de la loi est prévue pour mai 2020. ³

¹⁾ LT, 28.4.00.

²⁾ LT, 17.7 et 2.12.06; presse du 24.8.06. 3) FF, 2019, p.2429s; Rapport sur les résultats de la consultation; AZ, LT, Lib, 21.2.19; TG, 4.3.19; LT, 11.3.19